



Cachet du médecin :

Lieu, Date :

Certificat médical de non contre indication à la pratique de la boxe thaïlandaise.

Je soussigné Docteur.....

Certifie avoir consulté ce jour

Son état de santé ne présente aucune contre indication à la pratique de la boxe thaïlandaise.

Certificat médical établi à la demande de l'intéressé et remis en main propre

Signature :

Ce certificat médical est valable 1 an

Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles 8 et 9 du Règlement médical fédéral pris en application des articles

L231-2 et L231-3 du Code du sport.

La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique de l'activité des sports.

